

## Lignes directrices

# Location de salles, Maison du Citoyen

### Généralités

- Aucune demande de réservation ne sera acceptée à moins de 3 semaines de préavis.
- Toute demande de réservation de local doit être effectuée directement à [reservations.maisoncitoyen@gatineau.ca](mailto:reservations.maisoncitoyen@gatineau.ca).
- Un dépôt couvrant 50 % des frais de location est requis lors de la réservation, afin d'officialiser celui-ci. La balance des frais doit être acquittée au moins 3 semaines (21 jours) avant l'événement.
- Un contrat vous sera acheminé. Celui-ci devra nous être retourné et signé au minimum 3 semaines avant la date de votre projet.
- Vous devez être âgé de 18 ans et plus pour louer une salle.
- La ville se réserve le droit de refuser une réservation si l'activité qui sera pratiquée dans la salle entre en conflit avec sa propre programmation ou ses valeurs.

### Tarifs et Capacités

Résumé des tarifs et des capacités des salles									
SALLE	Tarifs*			Capacités					
	8 heures et moins	8 heures et plus	À l'heure	Théâtre	Classe	Banquet	Réception	U	Carré
Agora Gilles-Rocheleau	2 562,25 \$	2 865,00 \$	Non disponible	450	400	675			
des Fêtes	1 203,50 \$	1 356,00 \$	63\$ / h**	350	225	200	325		
Gatineau	1 132,50 \$	1 224,00 \$	Non disponible	150	95	144	183	30	34
Jean-Alie	392,25 \$	435,75 \$	Non disponible	40	28	32	69	21	25
Lafontaine	331,75 \$	392,50 \$	43,25\$ / h						20
Mont-Bleu	412,75 \$	474,50 \$	Non disponible	70	45	56	75	25	28
Palestre (studio)**	439,75 \$	497,00 \$	58\$/h				20		
Philemon-Wright	264,00 \$	301,50 \$	34,50\$ / h						10
Jean-Després	809,50 \$	970,75 \$	Non disponible	252					
Jean-Després		367,50 \$	Non disponible						
Artiste prof. locaux, organisme reconnus par la Ville									

\* Les organismes locaux à but non lucratif bénéficient d'un rabais de 50 %, sur les tarifs mentionnés ci-haut. Certaines conditions s'appliquent.

\*\* Activités sportive seulement

Les organismes locaux, à but non lucratif bénéficient d'un rabais de 50 %, sur les tarifs mentionnés ci-haut. Ce tarif préférentiel n'est pas applicable pour les activités, évènements ou organismes à caractère politique, syndical ou religieux. De plus, ce tarif n'est pas applicable aux organismes publics ou parapublics et aux campagnes de levée de fonds pour causes internationales, pour missions religieuses et pour voyage ou échange, quelle qu'en soit la nature.

## Utilisation des lieux

- Nos lieux sont disponibles pour les réservations entre 7h00 et minuit. Les invités doivent quitter les lieux au plus tard à minuit, tandis que les organisateurs du projet ont jusqu'à maximum 2h00 pour libérer la salle de leurs effets personnels.
- À l'expiration de la durée de la location, il est de votre responsabilité de remettre les lieux dans le même état qu'au commencement de la réservation. Au cas où l'espace n'est pas libéré à l'heure fixée dans le contrat, des frais additionnels équivalent à 8 heures au tarif prévu pour l'utilisation de l'espace vous seront facturés.
- Pour l'utilisation de la salle Jean-Desprez, minimalement un technicien de scène doit être présent en tout temps dans la salle, et ce, selon le tarif en vigueur.

## Nourriture et boissons

- Nous n'offrons pas de service de traiteur. Vous pouvez avoir recours au traiteur de votre choix.
- Un permis d'alcool doit être demandé à la Régie des alcools, des courses et des jeux par tous les utilisateurs qui souhaitent consommer des boissons alcooliques dans les locaux. Les documents relatifs à cette demande vous seront partagés, lors de la signature de votre contrat.

## Besoins logistiques

- Les informations relatives à l'aménagement des espaces loués, ainsi que les besoins techniques requis, devront être fournies au moins 3 semaines avant le début de la réservation.
  - Aucun changement ne sera accepté moins de 3 jours avant le début de l'événement.
- Les frais de location incluent la préparation d'un maximum de 3 versions des plans de salles (1 plan initial et 2 révisions). Toute modification suivant l'approbation du plan final (3e version) se fera moyennant des frais de 75 \$ par révision.

# Visite des lieux

- Une description ainsi que des photos de nos salles sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet\\_municipal/location/salles\\_maison\\_citoyen](https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/location/salles_maison_citoyen).
- Une visite virtuelle de nos salles est également disponible à l'adresse suivante : [Maison du citoyen - Ville de Gatineau \(matterport.com\)](#)

# Paiement

- Les paiements peuvent être effectués par carte de crédit en nous téléphonant au 819-243-2345 \*7761.

# Annulation

- Toute demande d'annulation doit être faite par courriel dès que possible.
- Tenir compte que certains frais peuvent s'appliquer tel que décrit ci-dessous.

Délais de l'avis	
<b>Avis à trois (3) semaines ou moins</b>	Aucun remboursement n'est possible.
<b>Avis entre 3 semaines et 3 mois</b>	50 % des frais de location (soit l'équivalent du dépôt) devront être acquittés.
<b>Avis 3 mois et plus</b>	Le dépôt sera remboursé moins des frais d'administration équivalents à 15 % des frais de location.

- La ville se réserve le droit d'annuler une réservation si l'une des lignes directrices n'est pas respectée.